

Les animateurs de l'assemblée sont :

Roland Tourangeau, président
Benoit Bélanger, vice-président
Manon Chatelois, secrétaire
Neil Hawthorn, directeur général

Assistent également à l'assemblée comme scrutateurs :

Marc-André Lachance, directeur principal développement de marché
Isabelle Chalifoux, adjointe à la direction générale

Nombre de personnes ayant visionné l'assemblée : 119

Mme Isabelle Chalifoux, adjointe à la direction générale de la Caisse, est dûment mandatée pour la rédaction du procès-verbal.

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

I.1 Mot de bienvenue

Le président du conseil d'administration de la Caisse, M. Roland Tourangeau, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette assemblée générale annuelle qui se fait en mode virtuel. Il ouvre l'assemblée à 18h30.

I.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une courte vidéo où M. Guy Cormier transmet un message à tous les membres.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Le président, M. Roland Tourangeau, donne les règles de fonctionnement puisque cette assemblée est tenue à distance.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Comme il y aura votation en direct, le président informe que nous devons nommer deux scrutateurs. Il recommande de nommer M. Marc-André Lachance et Mme Isabelle Chalifoux.

SUR PROPOSITION DE (RETIRÉ), APPUYÉE PAR (RETIRÉ), IL EST RÉSOLU À 100% DE NOMMER M. MARC-ANDRÉ LACHANCE ET MME ISABELLE CHALIFOUX COMME SCRUTATEURS POUR CETTE ASSEMBLÉE.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Invité par le président du conseil d'administration, le secrétaire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

I. Ouverture de l'assemblée

- I.1. Mot de bienvenue
- I.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1. Règles pour participer à l'AGA
- 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3. Adoption de l'ordre du jour
- 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1. Rapport du conseil d'administration
- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

En réponse à la proposition soumise par le président du conseil d'administration, **SUR PROPOSITION DE (RETIRÉ), APPUYÉE PAR (RETIRÉ), IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR TEL QUE LU.**

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022

En réponse à la proposition soumise par le président du conseil d'administration, **SUR PROPOSITION DE (RETIRÉ), APPUYÉE PAR (RETIRÉ), IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU D'ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 14 AVRIL 2022.**

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration, M. Roland Tourangeau, invite le vice-président, M. Benoit Bélanger, à livrer le rapport du conseil d'administration. M. Bélanger fait un retour sur les principales réalisations de la dernière année et sur les orientations que la Caisse s'est fixée.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président du conseil d'administration livre le rapport sur la surveillance des règles déontologiques pour l'année 2022. Ce rapport confirme qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée, que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont toujours été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Une capsule vidéo est diffusée pour présenter le rapport financier de l'année 2022. Les membres sont invités à poser des questions s'ils le souhaitent.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

À la demande du président du conseil d'administration, le directeur général informe les membres que la Caisse a remis la somme de 636 377 \$ pour appuyer divers projets, selon les priorités d'investissements convenues lors des différentes consultations que nous avons faites auprès des membres au cours des dernières années.

Il invite les membres à visionner une courte vidéo portant sur l'ensemble des engagements de la Caisse dans le milieu au cours de l'année.

Par la suite, M. Neil Hawthorn explique comment a été réparti le solde du Fonds d'aide au développement du milieu au cours de l'année.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président du conseil d'administration invite les gens à poser des questions ou commentaires. Aucune question ou commentaire n'est adressé.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Le président, M. Roland Tourangeau, demande au directeur général d'expliquer la recommandation du conseil d'administration à ce sujet.

M. Hawthorn donne donc les détails concernant la répartition des excédents annuels.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	13 213 k\$
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	40 660 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	406 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	16 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	54 295 k\$
	Affectation au FADM	(445) k\$
	Affectation à la RRE	(15 545) k\$
	Affectation à la réserve générale	(38 305) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 3 298 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Suite à ces explications, le directeur général explique la recommandation du conseil d'administration sur la façon de les répartir à savoir :



En complément aux informations pour le versement des ristournes individuelles et collectives, il explique la façon dont les ristournes seront réparties.

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			409 k\$
Épargne et placements			354 k\$
Fonds		0,58	162 k\$
Prêts et marges de crédit			991 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		507 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		237 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		590 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		26 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 276 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

SUR PROPOSITION DE (RETIRÉ), APPUYÉE PAR (RETIRÉ), IL EST RÉSOLU DE DÉPOSER CETTE RECOMMANDATION POUR LE VOTE DIFFÉRÉ, QUI SERA DISPONIBLE JUSQU'AU 15 AVRIL 2023, 23H59.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Avant d'ouvrir la période d'élection, le président du conseil d'administration, M. Roland Tourangeau, nomme les officiers d'élection à savoir, lui-même à titre de président d'élection et M. Neil Hawthorn, secrétaire-adjoint à titre de secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Avant de présenter le rapport du comité de mise en candidature, le président rappelle la démarche du profil collectif enrichi et explique la façon que le conseil d'administration établit les cibles de compétences et de représentativité recherchées. Le président demande donc au directeur général de faire la lecture du rapport du comité de mise en candidature.

M. Neil Hawthorn fait donc la lecture du rapport et confirme que pour l'assemblée générale annuelle de cette année, 3 postes étaient à combler lors de l'appel de candidatures.

Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants : 3 femmes, dans tous les groupes d'âge et détenant l'une des compétences suivantes : Gestion financière, comptabilité, droit et déontologie et éducation.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année sont :

- Mme Stéphanie Boisvert
- Mme Josée Brunelle
- Mme Manon Chatelois

5.2.4 Élection par acclamation

Le président du conseil d'administration informe l'assemblée qu'étant donné que 3 postes étaient à pourvoir au conseil d'administration et que nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre de postes à combler, il peut donc dès maintenant, déclarer élues aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

- Mme Stéphanie Boisvert
- Mme Josée Brunelle
- Mme Manon Chatelois

Des félicitations sont adressées aux élues.

5.3 Précisions sur l'exercice de vote en différé et l'annonce des résultats

M. Roland Tourangeau, président, donne des précisions sur l'exercice du vote et sur l'annonce des résultats après la période de votation de 4 jours.

Il mentionne aux membres que dès la fin de l'assemblée, et pour une période de 4 jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition de partage des excédents annuels et les ristournes.

Dès ce soir, le 11 avril, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 15 avril 2023. Il rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Pendant la période de votation de 4 jours :

- La réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton (mon vote) dans Accès D ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé ce soir, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence sera également disponible sur notre site Internet où vous avez déjà accès aux rapports annuel et financier complets.

Il précise que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse sera informée des résultats du vote qui seront alors publiés sur notre site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Comme mentionné un peu plus tôt, la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter est celle qui est la plus avantageuse pour les membres de la communauté. Il informe également les membres de la procédure en cas d'un vote négatif.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Pour terminer, le président du conseil d'administration tient à remercier tous les membres qui ont participé à cette assemblée virtuelle et mentionne que la collaboration de tous et chacun est importante pour faire de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes, une coopérative dont nous continuerons d'être fiers.

Il remercie également ceux qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de cette assemblée et remercie tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux vous servir.

Il profite de l'occasion pour informer les membres que c'était sa dernière AGA à titre de président de la Caisse puisque qu'il terminera son terme de 12 ans à ce poste, à la prochaine assemblée du conseil d'administration.

M. Tourangeau tient à mentionner que ce fut pour lui un honneur d'être le président de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache-Deux-Montagnes au cours de toutes ces années et aimerait remercier le directeur général, les gestionnaires et tous les administrateurs pour leur appui au cours de son mandat à la présidence.

Il aimerait cependant préciser qu'il demeurera au conseil d'administration à titre d'administrateur pour une dernière année puisqu'il a été élu à ce titre en 2021 pour un terme de trois ans qui se terminera à l'assemblée générale annuelle de 2024.

M. Tourangeau mentionne qu'il est entré à la caisse à l'automne 1988 à titre d'administrateur, et il est d'avis qu'après plus de 35 ans, il sera temps de laisser sa place. À cet effet, il mentionne qu'il ne posera pas sa candidature pour un autre mandat et il quittera définitivement ses fonctions au sein du conseil d'administration.

4 jours plus tard – après la fermeture de la période de votation :

7 PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme la période de vote est maintenant terminée, voici les résultats officiels qui ont été déposés sur le site internet de la Caisse en date du 18 avril 2023. Nous sommes heureux de confirmer que ce sont 851 membres qui se sont prévalus de leur droit de vote.

- **Répartition des excédents annuels (Ristournes)**

POUR : 94,24 %
CONTRE : 5,76 %

Cette proposition est donc adoptée à la majorité et c'est ce qui met donc fin de l'assemblée et celle-ci est donc levée à 14h30 ce 18 avril 2023.

Le président du conseil d'administration,

Le secrétaire,

Roland Tourangeau

Manon Chatelois